

TARIF DES SERVICES

Tarifs en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021

Prestation	Prix (TTC)
Attestation d'amarrage	30.-
Inscription sur la liste d'attente pour 2 ans	50.-
Frais de dossier nouveaux usagers	200.-
Cession de place (à payer par le cédant)	200.-
Changement de bouée (sans le matériel)	30.-
Utilisation du radier pour les bateaux étrangers au port	20.-
Abonnement radier (sans vignette)	100.-
Vignette ¹	50.-

¹ pour usagers du port et du radier uniquement